

L'Hyper !

N°211/06

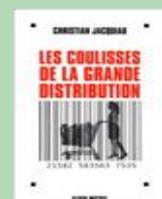
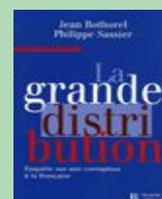
23 janvier
2006

13 pages

Cfdt
des choix, des actes
Coordination Carrefour

Scandale chez Carrefour !

PIECES A CONVICTION

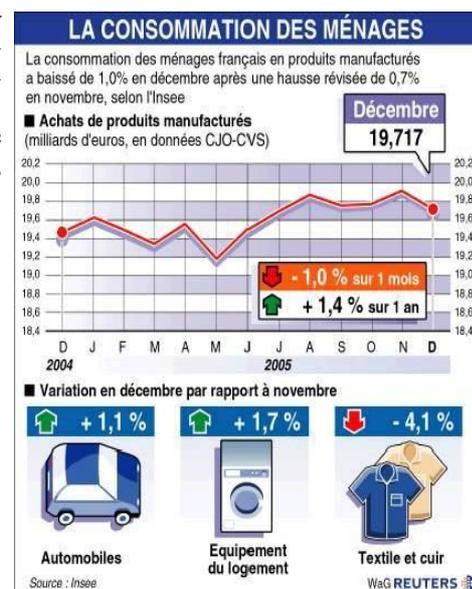


▼ Ouverture	
Sommaire et indices	page 02
▼ Actualités	
Notre conviction	page 03
A propos de l'émission	page 05
▼ Comité central d'entreprise	
Rencontre avec Guy Yraeta	page 07
Compte rendu du CCE	page 08
Le compte n'y est pas !	page 10
Mise en place du CCE !	page 11
▼ Emplois	
L'embauche des jeunes	page 12
▼ Temps de travail	
Païement des heures de nuit	page 13

INFLATION

La hausse des prix de détail a été contenue en décembre 2005, revenant à 1,5% en glissement annuel,

Les économistes préviennent que l'inflation devrait repartir à la hausse en janvier du fait du renchérissement des prix de l'énergie depuis la fin novembre.



Tous acteurs de la négociation

Les 31 janvier, 1-2 février 2006 les militants CFDT Carrefour ont rendez vous en pays Angevin pour leur rendez-vous annuel.

A l'ordre du jour cette année "Tous acteurs de la négociation", un bon sujet avant les négociations 2006.

Pendant trois jours 160 délégués CFDT avec l'aide de 14 animateurs se formeront, débattront sur ce thème.

Cette année les délégués nationaux CFDT des groupes Auchan et Casino sont invités à

débattre avec leurs homologues de Carrefour.

En fin de stage la Direction des Relations Humaines Carrefour sera présente pour répondre aux questions des délégués.

La CFDT et la direction montrent ainsi qu'on peut être en désaccord sur certains thèmes et continuer le dialogue.

Pour la CFDT tous les acteurs de l'entreprise ont des choses à se dire pour que demain l'entreprise améliore le sort de ses salariés et fassent des valeurs Carrefour une réalité.



Notre conviction !

Vendredi soir les clients ont eu le droit à un portrait lamentable de notre enseigne donc de notre gagne pain !

On peut attendre que le tapage médiatique se calme, ne rien changer, faire de la communication et des écrans de fumée.

On peut aussi agir pour changer l'entreprise .

La CFDT après avoir dénoncé les pratiques propose d'aller de l'avant



Reportage choc

Quel choc vendredi soir pour ceux qui ont eu le courage de veiller tard devant la télévision !

Si nous sommes surpris de voir étaler sur la place publique, avec un reportage aussi bien documenté, les errances de Carrefour, pas de surprise sur les pratiques de l'entreprise.

Depuis de longues années et surtout depuis que les caméras sont invisibles les sections CFDT ne cessent de dénoncer les pratiques de surveillance mises en place et très souvent détournées de leurs buts premiers.

Qui est surpris que des salariés soient filmés, suivis hors du magasin, que l'on fouille leur vie privée et autres délits dont la télé n'a pas parlé ?

Qui est surpris que ce ne sont pas que les voleurs présumés qui sont visés ?

Les délégués ont appris depuis longtemps à surveiller leurs arrières. Paranoïaques ces délégués nous disait-on, aujourd'hui nous savons que non !

La réalité

Nous avons tous été un jour ou l'autre témoin de ces faits, nous les avons dénoncés et nous nous sommes heurtés à des murs !

Parfois les rumeurs ou faits étaient inexacts mais pour l'entreprise c'étaient toujours infondés.

Que dire des pratiques institutionnalisées comme celles utilisés pour lutter contre l'absentéisme, la politique des alliés, les méthodes utilisées lors des élections pour favoriser une organisation, les intimidations contre les délégués, la pression pour faire craquer des salariés et on en passe.

L'équipe nationale CFDT est souvent intervenue sur ces points, nous avons souvent relatés ces faits et donnés les informations pour les faire cesser.

Pas d'amalgame

Oui des directeurs, des managers ont des pratiques douteuses et jamais sanctionnées.

Oui il y a aussi des directeurs, des managers correctes, respectueux de leurs salariés. Des directeurs et managers citoyens !

Il faut le dire et ne pas laisser place à la formule "tous pourris".

Simplement on est en droit de se poser des questions quand il est dit dans ce reportage que les ordres viennent de la direction régionale et générale.

Oui il y a des salariés qui se laissent tenter devant la caverne d'Ali Baba et piquent souvent des babioles. Ceux là sans les excuser nous essayons d'obtenir la clémence nul n'est à l'abri d'une bêtise.

Nous pensons qu'ils ont droit à une deuxième chance mais cette chance n'est que rarement accordée. Dans le même temps nous voyons des passes droits qui eux ne sont pas sanctionnés.

Oui il y a des bandes organisées ou des salariés qui volent leurs collègues. Là nous demandons l'application de la loi, rien que la loi.

A partir du moment où l'on s'autorise à transgresser la loi dans des circonstances que l'on juge mineures, pourquoi s'arrêter.

Aujourd'hui des langues se délient. Ce sont avant tout celles de gens sans moralité qui auraient continué leurs méfaits s'ils avaient été mieux récompensés.

L'agent de la sécurité dit préparer un livre et ainsi se faire du pognon sur ses agissements douteux. C'est écoeurant !

Corrupteur et corrompu aucune excuse !

L'entreprise doit agir, sans attendre la pression des médias, en accord avec les valeurs dont elle s'est dotée.

Agir pour des valeurs

L'entreprise connaît (reconnait ?) maintenant les faits. Force est de constater que la parole de la télévision donne de la crédibilité à ce que dénonce en vain les délégués, il est vrai moins médiatisée .

L'entreprise va, nous dit-on, faire un audit interne. Le ministre dit que de tels faits ne doivent pas rester impunis.

Ils peuvent aussi attendre que le tapage médiatique se calme, ne rien changer, faire de la communication et des écrans de fumée.

"Ne rien voir, ne rien entendre, ne rien dire" est un proverbe dépassé, aujourd'hui l'entreprise sait qu'on ne peut empêcher les acteurs de dénoncer et les victimes de parler.

Guy Yareta Directeur général Carrefour exprime sa volonté de réagir tout en hésitant à croire l'évidence. La CFDT n'a pas de doute et lui demande de nettoyer les écuries d'Augias.

La CFDT demande à José Luis Duran PDG Carrefour, d'affirmer les principes de l'entreprise par des actions concrètes dans toutes les sociétés du groupe.

Nous lui demandons de construire avec les organisations syndicales une véritable charte du respect des salariés. Une charte dotée de moyens de contrôle pour traquer toutes les errances. Si dans une entreprise de 140 000 salariés les bavures sont possibles, les sanctions le sont aussi ! Nous lui demandons d'être aussi dur avec les donneurs d'ordre quelque soit leur place dans la hiérarchie que les directeurs le sont quand ils licencient.

A ces conditions Carrefour trouvera la CFDT à ses côtés pour mettre en pratique les valeurs dont l'entreprise s'est dotée.

La CFDT rassurée par les actes montera au créneau pour défendre, face à des détracteurs qui souvent n'ont pas de leçon à donner, une entreprise à laquelle nous sommes attachés.

Dans le même temps, nous syndicalistes, nous pensons que le moment est propice d'écrire le **livre blanc des dérapages de l'entreprise** en recueillant le maximum de témoignages sur les pratiques immorales que nous connaissons. Il appartiendra à l'entreprise d'en tenir compte pour évoluer dans ces rapports avec ses salariés.

Le moment est venu de dire qu'on peut attraper et sanctionner les fraudeurs et voleurs de tous poils en respectant la loi et la dignité de chacun.

Le moment est venu de dire que la parole de tous doit être écoutée et reconnue.

Le moment est venu de dire qu'on peut gérer une entreprise dans la transparence et dans le respect de chacun, quelque soit sa place.



PIECES A CONVICTION

A propos de l'émission Pièces à conviction ou une entreprise à la dérive !

Les dossiers noirs de la distribution est le titre d'une émission qui passe le 20 janvier 2006 à 23 h 20 sur France 3.

Nous ne l'avons pas vu mais nous en sommes acteur quelques explications.

Dans les coulisses pour ceux qui ne savent pas.

Le 6 janvier **Gérard Parey** journaliste de FR3 qui produit le reportage de **Pièce à conviction** a sollicité le DSN CFDT pour intervenir dans cette émission

Il devait être filmé en différé le vendredi 13 janvier et intervenir avec Mr Dutreil.

Le journaliste voulait cette intervention sur un reportage sur la surveillance vidéos. Pour notre part nous souhaitions plutôt intervenir sur les problème de salaire, de restructuration, de conditions de travail et les conséquences dangereuses pour les salariés de la réforme de la marge arrière.

A travers nos différentes discussions nous lui avons apporté divers éléments sur la surveillance dans les magasins (on les retrouve dans le reportage) mais aussi sur la réalité que nous vivons aujourd'hui.

Le journaliste a beaucoup insisté sur notre présence sur le plateau estimant notre discours crédible et sérieux. A tort ou à raison nous avons eu peur que notre intervention se résume à peu de minute d'antenne et que nos propos soient essentiellement sur les vidéos surveillance, **bref faire de l'audimat sur le sensationnel.**

Beaucoup de stress pour peu de minute à l'antenne. Dernièrement nous sommes intervenu sur un reportage sur France 2 sur les indemnités de Daniel Bernard pas une minute n'a été diffusée.

Après discussion, la commission exécutive de la CFDT réunit le 10 janvier, a estimé que cette intervention sur un sujet qui ne fait pas la une de nos sections (ce qui ne veut pas dire qu'il n'est pas réelle), qui est en décalage avec toutes les actions sur les rémunérations, l'emploi et les nouvelles procédures (caisses, Mercure) n'apportait rien de positif pour les salariés à part nous faire une pub choc.

Notre intervention risquait d'être censurée, sortie de son contexte (les médias ne sont pas correctes). Dans une période où nous sommes en négociation elle risquait de bloquer encore un peu plus ces négoc-

iations qui vont être difficiles.

Aujourd'hui notre principale préoccupation c'est obtenir des avancées sociales pas de faire du remue ménage médiatique.

Nous entendons mobiliser et populariser sur nos demandes de rémunérations, emplois, conditions de travail.

Lors d'un nouveau contact avec le journaliste le 10 janvier 2006 nous avons décliné l'invitation d'intervenir dans cette émission dans les conditions qu'il avait fixé.

Il a par la suite contacté la DSC CGT qui intervient donc dans ce reportage.

Avant ce reportage nous avons rencontré la DRH pour une réunion fixée de longue date. L'atmosphère a été très tendue.

Au détour de nos conversations nous lui avons appris que nous avons refusé d'intervenir sur ce reportage **mais que nous le considérons comme une vision réelle de Carrefour (voir l'hyper n°210/05).**

Trop de soi disante bavure qui sont en vérité un véritable processus de flicage des salariés et des délégués, une absence réelle de considération du personnel. Les mesures de harcèlement se multiplient, les méthodes employées (voir absentéisme) sont scandaleuses.

A Chartres, coïncidence, au DP de cette semaine il y a une question sur la vidéo et les agissements d'un cadre. A Orléans des échanges de courrier pour harcèlement, à Beaucaire des délégués croulent sur les lettres d'avertissement, dans beaucoup de magasin des problèmes, sans parler des accords d'entreprise qui ne sont pas respectés...

Toutes ces pratiques ne sont jamais sanctionnées ni dénoncées par la direction nationale ou locale.

Ce même jour comme bien d'autres fois

nous avons rapporté certains problèmes dans les magasins pour intervention de la DRH. La moindre petite demande se heurte à une montagne stérile. On ne sait que nous dire on n'a pas les moyens, on va essayer d'intervenir.

Les délégués ne voient plus rien de concret sur le terrain et du dialogue on passe à l'action.

Inspecteur du travail, juge, débrayage, médias sont appelés à la rescours.

Devant nos demandes sociales comme la formation qui nous semble un point de plus en plus incontournable face aux restructurations mais aussi aux nouvelles technologies on attend des réponses concrètes pas du blabla, de la réunionite, pour occuper les délégués !

La DRH ne comprend rien à nos propos enfoncée dans ses certitudes.

Elle ne sait que nous dire qu'on est bien payé qu'il faut dire merci alors que la grille de salaire est en dessous du smic (jusqu'au niveau II chez Continent 2001) et qu'en janvier les minimas de la branche sont au dessus de la grille Carrefour.

L'intéressement sera là mais il aura fallu pour l'obtenir des milliers de salariés dehors.

Cette entreprise fait de sa communication sa seule action sociale. Elle croit qu'avec des babioles on peut régler les problèmes.

On a jamais vu ça chez Carrefour c'est la réalité d'aujourd'hui.

On ne sait pas ce qu'il va sortir de ce reportage, un coup médiatique et après !

Tant que Carrefour ne changera pas ces méthodes sociales, sera incapables de réagir, de sanctionner

quand on leur fait connaître des bavures, des comportement inadmissibles les reportages sur Carrefour vont se multiplier.

L'image de notre enseigne vis à vis des clients va se déprécier, à qui la faute !

Nous sommes petit à petit en train de devenir le Wal-Mart français.

Par son manque de social, son management d'un autre âge la direction fait la part belle à un syndicalisme de dénonciation.

Comme le dit le proverbe on a les délégués qu'on mérite. Dans les négociations on finira par avoir face à l'absence de proposition, le manque de sérieux des réponses une contestation stérile.

Bien entendu ce n'est pas ce que veulent les salariés, Ce n'est pas avec de la contestation qu'on fait bouillir la marmite.

Mais nous en avons tous marre !

D'un syndicalisme de proposition faut-il passer à un syndicalisme de contestation parce que face à nous nous n'avons que le vide.

C'est l'enjeu de 2006 et un simple reportage TV pourrait bien en être le déclencheur.

Que gagneront les salariés à ce petit jeu on ne sait mais ça fera du bien de déballer, de contester quitte à ne rien construire.

En attendant on va mobiliser pour construire l'entreprise d'aujourd'hui car on n'attend rien du grand soir et des lendemains qui chantent !

La CFDT ne passera pas à la télé le 20 janvier parce que le sensationnel n'est pas notre truc mais face au patron dans la négociation ou sur le parking les délégués exigeront de vivre mieux

chez Carrefour .

On le dira poliment, avec le sourire, en acceptant toujours de discuter mais on le dira fermement.

On le dira aux clients, aux actionnaires, au PDG, aux directeurs.

Redonnez nous notre quart d'heure d'avance, redonnez nous notre dignité, faites du social !

Le rendez-vous que vous donne la CFDT dès aujourd'hui ce n'est pas passivement devant la télé c'est activement dans le magasin !

Au rendez-vous des délégués CFDT le 31 janvier 1-2 février 2006 au menu nous avons mis "Tous acteurs de la négociation".

On aimerait que les patrons le soient aussi !

C'est possible la preuve au niveau du groupe toutes les organisations syndicales viennent de signer un accord de prévoyance, on négocie la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. On est sur la voie d'un accord sur un sujet difficile les "restructurations" "l'évolution du métier".

Pourquoi ce qui marche ici ne marche pas ailleurs ?

Rendez-vous est pris le 15 mars date de la paritaire.



Réunions de janvier 2006

Rencontre et réunion des comités centraux Carrefour

Le CCE Carrefour s'est réuni le 18-19 janvier

Délégation CFDT:

Pascal Piquet (RS CFDT),

Chalons en Champagne, St Herblain, Ivry sur Seine.

Le CCE Continent 2001 s'est réuni le 20 janvier

Délégation CFDT:

Michel Gay (RS CFDT),

Lorient - Château Thierry - Montreau - Epernay - Uzès

Le CCE SNE s'est réuni le 20 janvier

Délégation CFDT:

Philippe Jegou (RS CFDT),

Paimpol

Le CCE Continent se réunit le 23 janvier



Rencontre avec Guy Yraeta directeur général des hypermarchés Carrefour

Lors d'un comité de groupe où Mr Yraeta intervenait la CFDT lui a exprimé le souhait qu'il intervienne dans les CCE Carrefour. Demande entendue puisque le Directeur général des hypermarchés a donné rendez-vous le 18 janvier aux élus du CCE Carrefour. Une rencontre qui a commencé à 18 h suivie d'un repas en commun avec Guy Yraeta.

Seul regret pour la CFDT c'est que la direction oublie que les hypermarchés se sont 7 CCE et non un seul. Les autres sociétés du groupe se demandent pourquoi elles n'ont pas sa visite. C'est ce qu'a rappelé la CFDT lors de cette rencontre.

On a appris au a-passage que 30 directeurs et 6 directeurs régionaux sont partis (!!) en 2005

Intervention du DG

Guy Yraeta dresse un tableau de la situation économique: indicateur défavorable, PIB bas, consommation des ménages chaotiques, pression fiscale nouvelles taxes.

La mise en place de la loi Dutreil provoquera des difficultés chez tous les distributeurs.

Extension de notre surface de vente de 38 000 m2 dans 22 magasins

Carrefour continue son repositionnement sur les prix.

La progression du Chiffre d'affaire est de 0% , avec le carburant 1,3 %.

Carrefour améliore ses parts de marché de 0,5% sur décembre.

2 millions de carte de fidélité ont été distribués en 2005 soit 8 millions de carte. 67% du chiffre d'affaire est généré avec la carte fidélité.

Le chèque moyen en 2005 est de 8 euros

Nous n'avons plus le quart d'heure d'avance

Nous allons renforcer les équipes en magasin

+ 10% de chef de secteurs

+ 4% heures travaillées en caisse

Réorganisations

Création des directions développement des ventes PGC et PFT Création de la direction de la marque Création actifs et expansions

Stratégies 2006

Accélérer la croissance du chiffre et des résultats, rentable et durable

L'orientation client, une offre performante

L'esprit de conquête, le relais de croissance, l'excellence organisationnelle.

L'OPA sur Hyparlo est une chance pour Carrefour des beaux magasins avec des équipes performantes et des idées à développer chez nous

Réorganisation des sièges renforcement des équipes magasins, mises en place des étiquettes électroniques, action contre les ruptures.

Questions réponses avec la salle

Les délégués CFDT ont abordé avec la direction divers points dont:

- La rapidité de mise en place des projets sans aller jusqu'au bout des réflexions "Mercure "

- Les moyens pour travailler qui manquent, l'état de nos magasins et du matériel.

- Les ruptures avant la distribution des catalogues

- Actionnariat mondial, déception des salariés devant le refus d'entendre nos propositions pour compenser le manque à gagner.

- L'intéressement national est déce-

vant avec 21 magasins qui ne touchent rien localement.

Vu l'heure la direction met fin à la réunion et invite les membres du CCE à un dîner commun avec l'équipe de direction.

Les représentants syndicaux de chaque organisation syndicale, sauf la CGT absente, sont placés à la table de Guy Yraeta ce qui permet aux discussions de se poursuivre tout au long du repas.

La CFDT assis au côté du Directeur général n'a pas manqué de lui faire passer des messages.

CCE du 19 janvier 2006

Réorganisation des structures centralisées du groupe en France

Chiffre d'affaire de Carrefour 72, 67 Milliards d'euros Wal-Mart 285 milliards de dollars

Les frais du siège pour 8 000 personnes sont de 1 milliard euros (toutes sociétés du groupe confondu)

Carrefour veut baisser ses coûts de distribution pour mettre l'argent dans la baisse des prix

Les solutions

Repositionnement prix, enveloppe de 500 ME

Assortiment à revoir avec une offre plus large

Maîtrise des coups de distribution

Réduire les effectifs des sièges et augmenter dans la même proportion les effectifs des magasins

Carrefour France envisage de supprimer 320 emplois à Evry sur deux ans

Projet CARAT

Ce projet à lui seul n'aura aucune

répercutions sur le personnel.

Il s'agit d'un nouveau système informatique pour les commandes, plus simple de fonctionnement,

Il va permettre :

- La gestion en Flux tendu en premier lieu le PGC puis une application à tous l'alimentaire.

- La gestion des flux promotionnels

- L'optimisation des camions

- Disposer d'un paramétrage adapté et posséder des états alertes supplémentaire (Rupture)

Il entraînera la diminution des sociétés de maintenance 4 au lieu de 17 aujourd'hui

L'outil informatique s'appelle GOLD

Le responsable alimentaire formera les salariés

Installation par vague de 28 magasins toutes les trois semaines pour une fin de mise en place en septembre 2006.

Pas de modification des effectifs au PICT dans un premier temps

Investissement en moyenne un à deux PC sont à changer par magasin car trop vieux pour installer le nouveau logiciel

Intervention CFDT

La CFDT s'inquiète de la multiplication des projets dans le groupe Carrefour, avec aucune vue globale sur les modifications technologiques à moyen ou long terme.

La CFDT pose le problème sur le risque sur le personnel à moyen terme sur l'ensemble des projets informatiques du groupe et pas seulement sur celui-ci.

La CFDT demande une véritable

information globale des CCE sur les modifications technologiques à venir et plus au coup par coup.

Point sur Pléiades

Le logiciel Pléiade remplace Genius logiciel de gestion du pointage qui date de 1996.

Pour Pléiade déjà une année de fonctionnement avec encore des réglages

D'autres sociétés autre que le groupe Carrefour ont le même système quand un problème est réglé dans une entreprise il l'est pour l'ensemble des sociétés utilisatrices.

En mai 2005 il y avait 15 magasins utilisant Pléiades. Un audit de ces magasins a été réalisé pour affiner le système. Il sera déployé sur l'ensemble des magasins à partir du 24 janvier 2006 par vague de 20 magasins par mois.

Déploiement terminé à fin novembre.

Pas de modification pour les salariés ni pour les arrêtés de paie.

SAV Bourgogne et IDF Sud

Suite à la fermeture des ces deux sites la direction fait le point sur le personnel concerné.

22 personnes employés au SAV Bourgogne

Le transfert est réalisé; 3 salariés ont quitté Carrefour. Il ne reste plus dans les locaux qu'un cadre qui s'occupe de la fermeture avant être intégré dans un magasin

47 personnes employés au SAV Ile de France Sud

1 en fongécif, 1 en cour de reclassement, 7 administratif en attente de poste, le transfert aura lieu au 30 mars 2006

Intéressement 2005 et proposition d'accord

Pour plus de précision voir la note distribuée par la CFDT

Bilan 2005

Chiffre d'affaire 99,3 des prévisions EBITDA de 4, 23 %

Pour Carrefour France sur 121 établissements

Moyenne magasin 0,62

Quelques données en direct des magasins

Ormesson	1,30%
Uzès	0,35%
Amiens	0,90%
Anglet	0,90%
Rennes Alma	0,50%
Chalons	0,25%
St Herblain	1,30%
Lommes	0,25%

Mérignac, Beaucaire Epernay et Air sur la Lys pas d'intéressement

Armentières Limay Hazebrouck au maximum de l'intéressement.

Distribution des bordereaux au 15

Février rendu pour 28 février Versement pour le 15 mars

Seul changement dans le nouvel accord le versement en deux fois le 31 août et 28 février.

Le choix pour le versement de août se fera en juin à cause des congés

Il y aura une info au CE des magasins après signature de l'accord et info aux salariés

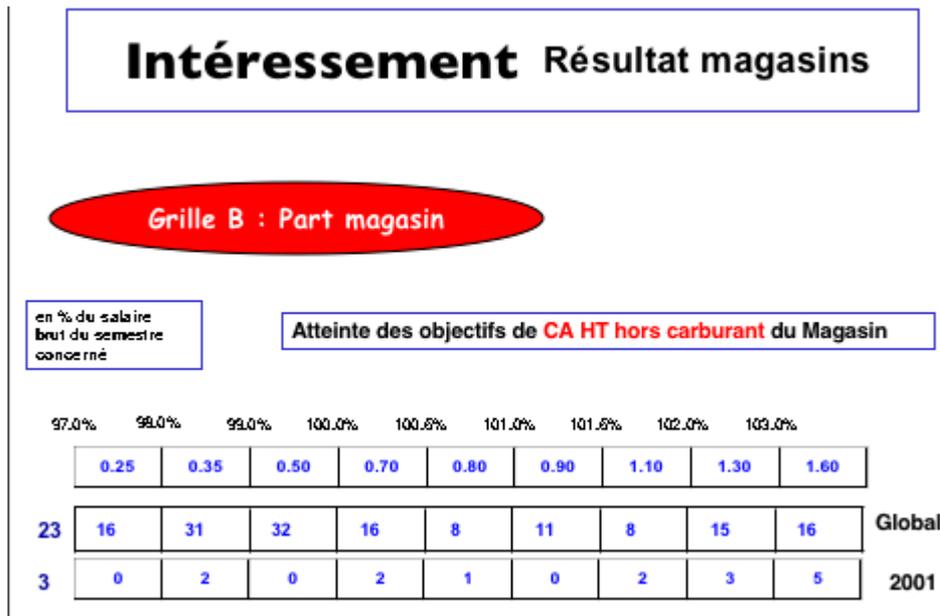
La CFDT déclare quelle est pour la mise en place d'un accord d'intéressement calcul et paiement tous les 6 mois mais que les grilles doivent être révisé suivant l'objectif de prévision national fixé par le Comex.

Le responsable (M Tourre) nous informe que la prévision n'est toujours pas validée pour 2006.

Voir le bilan global des magasins (ensemble hypermarchés et Continent 2001) pour l'intéressement

Modèle gagnant

Pour plus de renseignements nous vous conseillons de vous référer au tract que la CFDT a diffusé voici quelques semaines.



Le modèle gagnant concerne les vendeurs produits et service. Il s'agit d'un projet type "Mercure".

Trois magasins tests, Montigny, Saint André, Vénissieux

Le but organisation, les règles du jeu, outil

Pour la CFDT il manque un volet les primes vendeur. Réponse de la direction cela concerne la commission vendeur mais nous allons faire un bilan la semaine prochaine sur le montant des primes versées et nous étudierons selon les résultats un nouvel accord soumis à la commission

CFDT vote contre, FO vote contre pour ne pas que les élus FO en magasin soient bloqués par une décision du CCE ils doivent pouvoir prendre leurs décisions sans pression, CFTC ET CAT s'abs tiennent.



Nomination

La Fondation internationale Carrefour est une fondation d'entreprise à vocation internationale. Elle a pour objet d'intervenir dans tous les domaines d'intérêt général et, notamment, dans les domaines de : l'action humanitaire; la solidarité, la lutte contre l'exclusion, l'éducation.

La Fondation est administrée par un Conseil d'administration composé de quatre représentants des fondateurs, deux représentants du personnel et trois personnes extérieures qualifiées. Il est élu pour cinq ans renouvelables..

Les Représentants du personnel détiennent deux postes. Ils étaient occupés dernièrement par Mme Geneviève Videment, Directrice Carrefour Solidarité et M. James Lo, Fondateur de la Fondation Carrefour à Taiwan .

Bizarrement selon les statuts c'est le CCE de Carrefour Hypermarchés

qui doit valider la nomination de notre soi disant représentant.

La direction souhaite transférer cette nomination au comité de groupe.



Ces mandats sont à renouveler et nous apprenons que **Mme. Geneviève Bruynseels** Responsable de la communication interne et externe de Carrefour Belgique serait à désigner.

Sans se prononcer sur la qualité de Mme Bruynseels ou d'autres personnes la CFDT a toujours trouvé scandaleux que l'on nomme représentant du personnel ce qui n'est que des représentant de la direction.

Aucun appel à candidature n'est fait et on ne sait qui choisit les représentants du personnel.

Si représentant du personnel il doit y avoir celui-ci doit être nommé par le comité européen seule instance internationale des salariés.

De plus cette personne figure déjà

sur le listing du conseil d'administration comme on peut le constater sur le site de la fondation. www.fondation-internationale-carrefour.org/, alors pourquoi nous demander notre avis.

Si la direction veut qu'au CA de sa fondation soit nommé des représentants des salariés très bien mais qu'on ne compte pas sur nous pour entrer dans ce système d'auto désignation de personne qui en aucun cas ne représente le personnel.

La bonne gouvernance c'est aussi le respect de la démocratie !

Ceci dit la CFDT soutient les actions de cette fondation et regrette que le personnel ne soit pas plus intégré à sa gestion de l'humanitaire .

La direction des hypermarchés profite de ce point pour informer le CCE que le budget solidarité hypers, celui-ci géré par les représentants du personnel désignés par les organisations syndicales, a été entièrement dépensé en 2005, c'est la première fois depuis sa mise en place .

Continent 2001, le compte n'y est pas !

De nombreux salariés ont leur grille de salaire en dessous du smic et en dessous des minimas de la branche. Aussi Carrefour pour respecter la loi doit ajouter à leur salaire un complément différentiel pour leur permettre d'atteindre les minimas salariaux.

La grille FCD (branche) étant supérieure à la grille Continent 2001 Carrefour a mis en place un complément différentiel a partir du 1er juillet 2005.

Au CCE de Décembre 2005 Philippe TOURRE responsable paie a confirmé l'application de la grille FCD au 1 juillet 2005.

Le 31 décembre la direction a unilatéralement décidé de supprimer ce complément et procédé au rappel des versements du complément différentiel des mois de juillet 2005 à octobre 2005. Aucune information aux

élus et aux salariés. La somme peut atteindre plus de 40 euros de retrait sur le salaire.

Ce retrait est inadmissible autant sur le fond que sur la form. La CFDT demande le remboursement de ce retrait arbitraire.

Donner c'est donner, reprendre c'est volé !

Où est le quart d'heure d'avance de Carrefour au 1er janvier deux niveaux en dessous des minimas.

Niveau	Minima de branche	Carrefour	Continent 2001
I A	1225,00€	1 189,62€	1 189,62€
I B	1235,00€	1 234,21€	1 216,70€
II A	1225,00€	1 219,88€	1 207,14€
II B	1242,00€	1296,32€	1 238,99€
III A	1245,00€	1291,54€	1246,96€

Au 1er janvier 2006 de nouveaux écarts

Mise en place du CCE

Au 1er février 2006 les magasins des sociétés Carrefour hypermarchés France, Continent France, SNE, Sodisor vont se fondre dans une nouvelle société **Carrefour Hypermarchés SAS**. Les trois comités centraux d'entreprise existants vont donc laisser la place à un seul CCE qui représentera 143 établissements.

La direction a proposé aux organisations syndicales de négocier un nouvel accord pour répartir les sièges du CCE.

Cet accord prévoyait 28 titulaires et 28 suppléants, des heures pour le RS au CCE, un délégué national adjoint avec 20 heures de délégations, une répartition des sièges conformément au nombre d'élus obtenus dans les élections CE par les organisations syndicales, trois sièges pour l'encadrement (au lieu de 2).

Pour que cet accord entre en vigueur toutes les organisations doivent être signataires. En cas de refus d'une seule c'est la direction du travail qui décide.

Dans ce cas tous les points positifs négociés avec la direction disparaissent, le nombre d'élus est limité à 20, les sièges au CCE sont répartis sans tenir compte de la représentativité de chacun.

Ainsi au CCE de Continent la CFDT a 4 élus titulaires sur 20 alors que nous représentons 52% des élus.

La CGT ayant annoncé sa décision de ne pas signer sous le prétexte que le sont le nombre d'élus dans les comités d'établissement qui sert à caculer la représentativité, il n'y aura pas d'accord et c'est la direction du travail d'Evry qui décidera des 20 magasins habilités à désigner

des membres au CCE.

Cette prise de position de la CGT est d'autant plus étrange qu'elle a signé un accord moins intéressant dans les mêmes conditions au niveau du comité de groupe et qu'elle a accepté ce type de calcul pour l'accord de droit syndical. De plus la loi prévoit que se sont les élus des CE qui désignent les élus des CCE.

Cette organisation qui depuis 40 ans ne signe aucun accord chez Carrefour en est à prendre des positions qui vont à l'encontre de l'intérêt de tous même des siens puisqu'au CCE elle n'a aucun élu. Dans ce cas elle en aurait eu 4 conformément à sa représentativité.

Déclaration CFDT au CCE

Pascal Piquet au nom de la CFDT a fait l'intervention suivante

" Nous voulons exprimer notre mécontentement sur la non signature par une seule organisation syndicale de accord sur la mise en place du comité centrale d'entreprise de la nouvelle société Carrefour Hypermarchés SAS.

Nous avons négocié toute une journée et les demandes exprimées par les uns et les autres ont été prises en compte.

Nous pensons que cet accord répondait aux demandes. Pour notre part nous constatons qu'il s'agit dans ce domaine d'un des meilleurs accords proposé depuis longtemps chez Carrefour.

En sortant de cette négociation tout laissé à penser que toutes les organisations syndicales allaient signer.

Il est regrettable qu'au final vu le refus d'une seule organisation de signer demain se sera la Direction du travail d'Evry qui désignera les magasins qui siègeront au CCE.

Des élus pris au hasard n'auront peut être pas la formation nécessaire pour se positionner sur tous les sujets complexes que la direction met en place dans les magasins

La représentativité des votes des salariés risquent de ne pas être respecté. "

Nouvelles sections CFDT

Les élus sans étiquette du magasin de Montereau (77) ont décidé d'adhérer à la CFDT. Hélène Frezal a été nommée déléguée syndicale.

Ce magasin Continent 2001 emploie 156 salariés sur 4700 m²



Avec l'arrivée de la société Hyparlo (en avril) se sont 6 nouvelles sections. **Montluçon, Guéret, Orange, Sallanches, St Egrève, Thiers** qui rejoignent la CFDT Carrefour.

Edwige Bernier la déléguée syndicale centrale CFDT d'Hyparlo connaît bien la société Carrefour puisque depuis de nombreuses années elle garde le contact avec son homologue Carrefour.

Paiement des heures de nuit 2001-2002

La direction semble enfin avoir entendu les remarques de la CFDT

La dernière note de service répond à l'essentiel de nos demandes.

Reste maintenant à constater sur le terrain l'application.

La DRS nous a assuré que toutes les consignes avaient été données pour que le règlement se fasse dans l'intérêt bien compris du salarié.

Acceptons en l'augure les délégués CFDT seront de toute façon attentive à ce règlement de sommes dues.

1) Rappel automatique

Conformément aux engagements de l'entreprise, les employés ayant sur leurs bulletins de paie de mai 2001 à juin 2002 des heures de nuit **vont bénéficier d'un rappel d'heures de nuit.**

Ils seront informés individuellement par courrier*, au plus tard le **28/02/2006 du montant de ce versement.**

Ces salariés n'ont aucune démarche à faire.

2) Demandes complémentaires

Les employés qui ne sont pas concernés par ce rappel automatique (ou qui l'estiment incomplet), et qui pensent avoir droit à un rappel, devront contacter leur manager ou le service paie **avant le 31/03/2006**, pour remplir un formulaire évaluant le nombre d'heures qu'ils estiment devoir se faire payer*.

L'essentiel de ces demandes devraient correspondre aux salariés ayant terminé leur travail avant 22 h ou l'ayant commencé après 5 h (donc n'ayant pas déclenché d'heures de nuit) ; dans ce cas nous vérifierons les demandes en fonction du nombre d'heures à 10% payées sur la période juin 2002 – mai 2003, retraité en fonction des absences sur l'une ou l'autre des périodes.

Nous nous engageons alors à leur donner une réponse écrite (positive ou négative), sur ces demandes avant le **30/04/2006.**

3) Date de paiement

L'intégralité des sommes dues* (rappels automatiques et demandes complémentaires validées) seront alors réglées avec le bulletin de paie de **AVRIL 2006** (et non pas juin 2006 et janvier 2007).

EN RESUME

JANVIER/ FEVRIER vous êtes informé par courrier du nombre d'heures de rappel dont vous allez bénéficier

FEVRIER/ MARS Recueil des demandes de recherches complémentaires

MARS Recherches complémentaires Position définitive de l'entreprise

AVRIL Paiement du rappel 30% HEURES DE NUIT



La mobilisation des sections qui dès l'annonce de la décision de la cour de cassation avait entrepris de préparer des dossiers pour aller devant les prud'hommes a fait céder la direction.

La demande faite par la CFDT par courrier du 9 novembre 2005 était clair:

Nous estimons que l'entreprise ne respecterait pas ses salariés si ceux-ci doivent aller individuellement en justice pour réclamer leur dû.

En conséquent, la CFDT vous demande de procéder à un rappel de salaire pour tous les salariés ayant travaillé entre 21 H et 22 H, et entre 5 H et 6 H, durant la période du 10 mai 2001 au 30 juin 2002.

Dans le cas où les horaires individuels ne pourraient pas être reconstitués notre organisation syndicales souhaite qu'un rappel forfaitaire en accord avec les intéressés soit fait.

Suite à ce courrier le 25 novembre la direction répond partiellement à notre attente. Devant notre détermination de poursuivre l'action en justice elle décide au mois de janvier de prendre en compte tout le personnel.

Pour la CFDT le débat n'est pas clos car il reste pour de nombreux salariés dont ceux de Continent 2001 qui ne bénéficient pas de cette mesure. La possibilité de faire appliquer l'accord de branche et sa majoration de 20% est étudiée.

Nous avons interrogé nos experts nous attendons leur réponse, l'approche juridique étant différente de celle de Carrefour.



La gazette des délégués
CFDT Carrefour

L'Hyper !